Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2024
www.fedlex.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Loi fédérale sur l'assurance-maladie

Appel d'offres public en vue de l'adjudication du projet «Enquête sur les événements indésirables»: ouverture de la procédure

La Commission fédérale pour la qualité (CFQ),

en vertu de l'art. 58*c*, al. 1, let. f, de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)[1],
et de l'art. 77*d* de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal)[2],

communique:

1. Ouverture de la procédure, délais

L'appel d'offres public concernant le projet «Enquête sur les événements indésirables» a été lancé le 25 mars 2024.

Le délai de présentation des offres est fixé au 15 avril 2024. Les documents doivent être soumis en français, en allemand, en italien ou en anglais.

Aucune prolongation de délai ne sera accordée.

2. Tâche déléguée: objet

Conception et réalisation d'une enquête nationale unique sur les événements indésirables dans le domaine stationnaire des soins somatiques aigus en Suisse.

3. Admission à la procédure

Toute entreprise peut, seule ou dans le cadre d'un consortium, répondre à l'appel d'offres en question.

Demeurent réservées les restrictions relatives à l'effet sur la concurrence et aux conditions de participation conformément aux documents de l'appel d'offres.

4. Informations complémentaires – documents de l'appel d'offres

Les propositions soumises dans le cadre de l'appel d'offres public doivent être conformes aux exigences prévues dans les documents concernés.

Ces documents contiennent notamment des informations sur l'élaboration, le contenu et la langue des offres. Les éventuelles mises à jour des documents d'appel d'offres seront publiées sur le site Internet de la CFQ (www.bag.admin.ch/cfq-fr).

1 RS **832.10**
2 RS **832.102**

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site de la CFQ (www.bag.admin.ch/cfq-fr) ou ils peuvent également être obtenus auprès de:

Département fédéral de l'intérieur
Secrétariat de la Commission fédérale pour la qualité
c/o Office fédéral de la santé publique OFSP
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne
Suisse
eqk@bag.admin.ch

25 mars 2024

Commission fédérale pour la qualité:

Le président, Michael Jordi